



MAIRIE DE NICE

PATRICK ALLEMAND

Conseiller Municipal

Président du Groupe "Changer d'Ère"

**VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE CHANGER D'ERE
POUR PRESENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2010**

Objet : Demande de gratuité pour l'accès aux cyber-espaces de Nice.

Considérant que les demandeurs d'emploi de catégorie A¹ au 31 décembre 2009 sont au nombre de 17 602 dans la commune de Nice (selon les statistiques de l'INSEE d'octobre 2010) ;

Considérant que le taux de chômage correspondant est de 12 % et qu'il atteint les 22 % chez les plus jeunes, âgés de 15 à 24 ans ;

Considérant que la Ville de Nice dispose de cinq cyber-espaces² destinés à offrir des lieux d'accès à Internet ;

Considérant que l'objectif des cyber-espaces est généralement d'accompagner les demandeurs d'emplois dans leurs démarches de recherche d'emploi et de les initier à l'outil internet. Il peut permettre notamment aux personnes en recherche d'emploi de chercher des informations d'ordre économique, juridique, social ; accéder à des sites spécialisés sur l'emploi ; consulter des offres d'emploi en ligne ; faire héberger son CV dans des sites d'emploi ; contacter et être contactés par des entreprises (régionales, nationales et internationales) par courrier électronique ; enregistrer et éditer des informations collectées ; participer à des salons virtuels de recrutement...

Considérant que les cyber-espaces de Nice sont des espaces publics numériques membres du réseau cyber-base ouverts aux personnes qui souhaitent s'initier aux outils internet et multimédias, qu'ils disposent d'une équipe d'animateurs multimédias professionnelle qui accueille et accompagne les personnes dans l'appropriation des usages numériques pour des projets personnels ou professionnels ;

¹ Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (cherchant un emploi à plein temps et à durée indéterminée).

² Espace Yves Klein, Cœur de ville, Borriglione, Diables bleus et la Madeleine.

Considérant qu'actuellement l'accès aux cinq cyber-espaces et à ses services de la ville de Nice est possible pour tous les publics mais conditionné au règlement d'une somme annuelle de 10 euros ;

Considérant le taux de chômage à Nice et la nécessité impérieuse de tout mettre en œuvre pour permettre d'encourager la recherche d'emploi ;

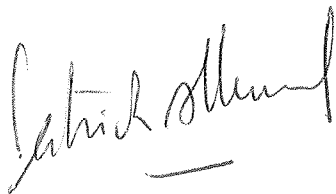
Considérant que la (ré)insertion sociale passe aussi par la (ré)insertion économique ;

Considérant que les administrés des grandes villes de France bénéficient déjà d'un accès gratuit aux cyber-espaces ;

En conséquence, les élus du groupe « Changer d'ère » sollicitent les membres de l'assemblée pour que :

- **L'accès aux Cyber-espaces de Nice soit désormais gratuit pour tous.**

Nice, le 10 décembre 2010



Monsieur Patrick ALLEMAND

Président du Groupe "Changer d'ère"